

COMPAGNIE VIE Activité Vie (en EUR) Etat du 4e trimestre 2019	EUR émetteur le plus important	USD émetteur le plus important	AUT émetteur le plus important Devises autres que l'Euro et l'USD	FOP émetteur le plus important Gestion de fonds collectifs de retraite
I. Primes émises depuis le début de l'exercice	0	0	0	0
Primes émises au cours du trimestre	0	0	0	0
II. Prestations payées depuis le début de l'exercice	0	0	0	0
Prestations payées au cours du trimestre	0	0	0	0
III. Provisions techniques brutes contrat par contrat à la fin du trimestre	0	0	0	0
Primes encaissées d'avance à la fin du trimestre	0	0	0	0
Dettes envers les preneurs d'assurance et bénéficiaires	0	0	0	0
Total des passifs à couvrir par des actifs représentatifs	0	0	0	0
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne (EEE)				
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors EEE				
3. Obligations d'organismes internationaux				
3a. Obligations de banques d'émission de lettres de gages				
4. Obligations d'un émetteur privé de l'EEE négociées sur un marché réglementé				
5.				
Oblig. d'un émetteur privé de l'EEE non négociées sur un marché réglementé				
6. Obligations privées de l'OCDE hors EEE négociées sur un marché réglementé				
Total A				
7.				
Actions d'un émetteur de l'EEE négociées sur un marché réglementé				
8.				
Actions d'un émetteur de l'EEE non négociées sur un marché réglementé				
9. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors EEE négociées sur un marché réglementé				
10. Parts d'OPC conformes investissant en obligations d'émetteurs publics*				
10a. Parts d'OPC luxembourgeois non conformes investissant en obligations d'émetteurs publics				
11. Parts d'OPC monétaires conformes				
11a. Parts d'OPC monétaires luxembourgeois non conformes				
12. Parts d'OPC en actions conformes				
12a. Parts d'autres OPC conformes ou luxembourgeois non conformes				
Total B				
13. Immeubles situés dans la Communauté				
Total C				
14. Prêts garantis par des hypothèques	0	0	0	0
15. Comptes à vue, à préavis ou à terme				
16. Intérêts courus et non échus				
17. Primes dues et créances sur intermédiaires				
18. Avances sur contrats «vie»				
19. Frais d'acquisition reportés				
20. Créances sur réassureurs nettes des dépôts reçus				
21.				
30. Autres actifs financiers autres que ceux visés par la catégorie 40				
Total D				
Excédent (+) ou déficit (-) de couverture congruente	0	0	0	0

<p style="text-align: center;">COMPAGNIE VIE Activité Vie (en EUR) Etat du 4e trimestre 2019</p>	<p style="text-align: center;">UNI Contrats en unités de compte</p>	<p style="text-align: center;">FOD Fonds dédiés ou spécialisés</p>	<p style="text-align: center;">FOP Gestion de fonds collectifs de retraite</p>	<p style="text-align: center;">Catégorie article 11</p>
I. Primes émises depuis le début de l'exercice Primes émises au cours du trimestre II. Prestations payées depuis le début de l'exercice Prestations payées au cours du trimestre III. Provisions techniques brutes contrat par contrat à la fin du trimestre Primes encaissées d'avance à la fin du trimestre Dettes envers les preneurs d'assurance et bénéficiaires Total des passifs à couvrir par des actifs représentatifs	0	0	0	
A. Obligations 1. Obligations d'un émetteur public de l'EEE 2. Obligations d'un émetteur public de la zone A hors EEE 3. Obligations d'organismes internationaux 3a. Obligations de banques d'émission de lettres de gage 4. Obligations d'un émetteur privé de l'EEE négociées sur un marché réglementé 5. Obligations d'un émetteur privé de la zone A hors EEE négociées sur un marché réglementé 6. Obligations d'un émetteur hors zone A négociées sur un marché réglementé de l'EEE a) émetteur public de l'OCDE mais hors zone A b) émetteur privé de l'OCDE mais hors zone A c) émetteur hors OCDE 7. Obligations d'un émetteur hors zone A négociées sur un marché réglementé hors EEE approuvé par le CAA a) émetteur public de l'OCDE mais hors zone A b) émetteur privé de l'OCDE mais hors zone A c) émetteur hors OCDE 8a. Obligations d'un émetteur privé de l'EEE non négociées sur un marché réglementé 8b. Obligations d'un émetteur privé de la zone A hors EEE non négociées sur un marché réglementé 9. Produits structurés de type obligataire émis ou garantis par un établissement bancaire de la zone A et répondant aux conditions du point 5.5.3. de la lettre circulaire a) émis ou garantis par un établissement bancaire de l'EEE et négociées sur un marché réglementé b) émis ou garantis par un établissement bancaire de l'EEE et non négociées sur un marché réglementé c) émis ou garantis par un établissement bancaire de la zone A hors EEE et négociées sur un marché réglementé d) émis ou garantis par un établissement bancaire de la zone A hors EEE et non négociées sur un marché réglementé e) émis ou garantis par un organisme international à vocation financière dont font partie au moins deux Etats membres de l'EEE Total A	0	0	0	1. 2. 3. 3a. 4. 6. 2. 6. 30. 2. 6. 30. 5. 30. 4. 5. 6. 30. 3.
B. Actions 1. Actions d'un émetteur de l'EEE négociées sur un marché réglementé 2. Actions d'un émetteur de la zone A hors EEE négociées sur un marché réglementé 3. Actions d'un émetteur hors zone A négociées sur un marché réglementé de l'EEE a) émetteur de l'OCDE mais hors zone A b) émetteur hors OCDE 4. Actions d'un émetteur hors zone A négociées sur un marché réglementé hors EEE approuvé par le CAA a) émetteur de l'OCDE mais hors zone A b) émetteur hors OCDE 5a. Actions d'un émetteur de l'EEE non négociées sur un marché réglementé 5b. Actions d'un émetteur de la zone A hors EEE non négociées sur un marché réglementé 6. Produits structurés de type actions émis ou garantis par un établissement bancaire de la zone A et répondant aux conditions du point 5.5.3 de la lettre circulaire a) émis ou garantis par un établissement bancaire de l'EEE et négociées sur un marché réglementé b) émis ou garantis par un établissement bancaire de l'EEE et non négociées sur un marché réglementé c) émis ou garantis par un établissement bancaire de la zone A hors EEE et négociées sur un marché réglementé d) émis ou garantis par un établissement bancaire de la zone A hors EEE et non négociées sur un marché réglementé e) émis ou garantis par un organisme international à vocation financière dont font partie au moins deux Etats membres de l'EEE Total B	0	0	0	7. 9. 9. 30. 9. 30. 8. 30. 7. 8. 9. 30. 7.

C. Opcvm				
1. Opcvm conformes à la directive modifiée 85/611/CEE				
a) opcv conformes obligatoires				10.
b) opcv conformes monétaires				11.
c) opcv conformes en actions				12.
d) autres opcv conformes				12a.
2. Opcvm d'un pays de l'EEE non conformes à la directive modifiée 85/611/CEE				
a) opcv non conformes obligatoires luxembourgeois				10a.
b) opcv non conformes monétaires luxembourgeois				11a.
c) autres opcv non conformes luxembourgeois				12a.
d) opcv non conformes non luxembourgeois				30.
3. Opcvm d'un territoire dépendant d'un pays de l'EEE				30.
4. Opcvm d'un pays de la zone A hors EEE				30.
5. Opcvm d'un pays hors zone A de l'OCDE				30.
Total C	0	0	0	
D. Fonds alternatifs				
1. Fonds alternatif simple d'un pays de l'EEE				30.
2a. Fonds alternatif simple d'un pays hors zone A de l'OCDE non géré par un gestionnaire agréé de l'EEE				30.
2b. Fonds alternatif simple d'un pays hors zone A de l'OCDE géré par un gestionnaire agréé de l'EEE				30.
3. Fonds alternatif simple à garanties renforcées au sens de la LC 15/3 d'un pays hors zone A de l'OCDE				30.
4. Fonds alternatif simple d'un pays de la zone A de l'OCDE hors EEE				30.
5. Fonds de fonds alternatifs d'un pays de l'EEE				30.
6a. Fonds de fonds alternatifs d'un pays hors zone A de l'OCDE non géré par un gestionnaire agréé de l'EEE				30.
6b. Fonds de fonds alternatifs d'un pays hors zone A de l'OCDE géré par un gestionnaire agréé de l'EEE				30.
7. Fonds de fonds alternatifs à garanties renforcées au sens de la LC 15/3 d'un pays hors zone A de l'OCDE				30.
8. Fonds de fonds alternatifs d'un pays de la zone A de l'OCDE hors EEE				30.
Total D	0	0	0	
E. Autres actifs				
1. Fonds immobiliers d'un pays de la zone A de l'OCDE				30.
2. Comptes à vue, à préavis ou à terme				15.
3. Intérêts courus et non échus				16.
4. Immeubles (fonds de pension uniquement)				13.
5. Avances sur prestations (fonds de pension uniquement)				18.
6. Actifs non conformes à la LC15/3 résultant d'une prime en nature et en attente de régularisation				30.
7. Actifs admis après accord du CAA				30.
8. Frais d'acquisition reportés				19.
Total E	0	0	0	
Total général des actifs représentatifs	0	0	0	

COMPAGNIE VIE

Annexe C

Compte de profits et pertes prévisionnel pour les 4 premiers trimestres de l'exercice 2019
(montants cumulés estimés)

Référence du compte par rapport à l'article 46 de la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels et consolidés des entreprises d'assurances assurance non vie assurance-vie		Intitulé du compte (montants en euros)	Montants bruts	Réassurance	Montants nets
I.1	II.1	Primes acquises, nettes de réassurance			0
III.3+III.5	II.2+II.3+II.9+II.10	Produits des placements, nets des charges de placement			0
I.3	II.4	Autres produits techniques			0
I.4	II.5	Charge des sinistres, nette de réassurance			0
I.5+I.9	II.6	Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance			0
I.6	II.7	Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance			0
I.7	II.8	Frais d'exploitation nets			0
I.8	II.11	Autres charges techniques			0
III.7+III.11	III.7+III.11	Produits non techniques, y compris produits exceptionnels	-	-	
III.8+III.12	III.8+III.12	Charges non techniques, y compris charges exceptionnelles	-	-	
III.9+III.14+III.16	III.9+III.14+III.16	Impôts estimés, y compris impôts sur les résultats exceptionnels	-	-	
III.17	III.17	Résultat de l'exercice	-	-	0
		Personnel employé (en équivalents à temps plein) à la fin du 4e trimestre de 2019			0
		personnel au Luxembourg			
		personnel à l'étranger			

0

Valeur actuelle et valeur comptable des placements du poste C du bilan

		Valeur actuelle	Valeur actée dans les comptes à la fin du 4e trimestre	Plus- ou moins-valeur non réalisée
I.	Terrains et constructions			0
II.	Placements dans des entreprises liées et participations	0	0	0
	1. <i>Parts dans des entreprises liées</i>			0
	2. <i>Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises*</i>			0
	3. <i>Participations</i>			0
	4. <i>Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises*</i>			0
III.	Autres placements financiers	0	0	0
	1. <i>Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement</i>			0
	2. <i>Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe*</i>			0
	3. <i>Parts dans des pools d'investissement</i>			0
	4. <i>Prêts hypothécaires</i>			0
	5. <i>Autres prêts</i>			0
	6. <i>Dépôts auprès des établissements de crédit</i>			0
	7. <i>Autres</i>			0
IV.	Dépôts auprès des entreprises cédantes			0
	TOTAL	0	0	0
	<i>Moins values à déduire sur l'état de la marge de solvabilité</i>			0
	<i>Maximum des plus-values susceptibles d'être prises en compte sur l'état de la marge de solvabilité</i>			0

Réconciliation entre état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques et annexe C du bilan

	Hors UC
Etat annuel	
Actifs cat. A	0
Actifs cat. B	0
Actifs cat. C	0
Actifs des postes 15, 16, 18, 30 et 40	0
Total état annuel	0
Valeurs actuelles du bilan	
Poste C (en valeur actuelle)	0
Comptes courants et de dépôt non repris au poste C	
Intérêts courus non échus non repris au poste C	
Total bilan	0
Ecart	0

COMPAGNIE VIE

Statistiques sur l'application de l'article LIR 111bis

Etat à remplir uniquement pour le 4ème trimestre de chaque exercice

<i>Contrats en phase d'accumulation au 31 décembre 2019</i>	<i>Nombre de contrats au 31/12/2019</i>	<i>Primes émises en 2019</i>	<i>Provisions techniques au 31/12/2019</i>
Contrats LIR 111 bis à prestations garanties Contrats LIR 111 bis en unités de compte			
TOTAL	0	0	0

<i>Contrats en phase de prestation au cours de 2019</i>	<i>Nombre de rentes en cours au 31/12/2019</i>	<i>Arrérages de rentes payés en 2019</i>	<i>Capitaux à maturité payés en 2019</i>	<i>Rachats payés en 2019</i>	<i>Entrées en portefeuille* en 2019</i>	<i>Provisions techniques au 31/12/2019</i>
Contrats LIR 111 bis tous régimes						

Les entrées en portefeuille désignent les primes constitutives d'un capital de rente en provenance d'autres institutions offrant des produits LIR 111bis.

ETAT RELATIF A LA MARGE DE SOLVABILITE ET A LA MARGE DE SOLVABILITE AJUSTEE

de l'entreprise COMPAGNIE VIE (assurance-vie)

à la fin du 4e trimestre 2019

**I. ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MARGE DE SOLVABILITE
(en EUR)**

NOTA - Les éléments sous B sont admis sur demande et justification de l'entreprise et après accord du Commissariat aux Assurances

A

(1) Capital social versé ou fonds social versé (*)	
(2) Réserves ne correspondant pas à des engagements: a - Réserves légales b - Réserves libres c - 70% des postes spéciaux avec quote-part de réserves	
(3) Reports de bénéfices ou de pertes: a - Reports à nouveau précédemment effectués b - Bénéfices non affectés après distribution du dernier solde	
(4) Actions préférentielles cumulatives et emprunts subordonnés et titres à durée indéterminée jusqu'à concurrence de 50 % de la marge (**) dont 25 % pour les titres à durée déterminée	
TOTAL DE (1) à (4)	0

(*) Pour les succursales seuls les éléments constitutifs représentés par des actifs localisés au Luxembourg sont à prendre en compte

(**) Le terme de marge désigne ici le montant le plus faible de l'exigence de marge de solvabilité ou de la marge de solvabilité disponible

TOTAL DE (1) à (4)	0
A déduire:	
(5) Actions propres	
(6) Eléments incorporels figurant au bilan	
(7) Moins-values résultant de la sur-estimation d'éléments d'actif	
(8) Participations dans des établissements de crédit, des établissements financiers, des entreprises d'investissement (***)	
TOTAL A (total (1) à (4) moins total de (5) à (8))	0

B (*)

(9) Moitié de la fraction non versée du capital social ou du fonds social lorsque la partie versée atteint au moins le quart de ce capital ou fonds	
(10) Différence due à la non-zillmérisation ou zillmérisation partielle: a - Montant de la différence b - Frais d'acquisition non amortis inscrits à l'actif TOTAL (a - b)	0
(11) Plus-values résultant de sous-estimation d'éléments d'actif autres que les obligations	
TOTAL B	0

C

(12) Déduction (****) à opérer au titre de participations dans d'autres entreprises d'assurances et de réassurances (chapitre 8bis de la loi du 6 décembre 1991)	
TOTAL C	0
TOTAL DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MARGE (A + B)	0
TOTAL DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MARGE AJUSTEE (A + B - C)	0

(*) Une demande avec justifications est à formuler si ces éléments dépassent le niveau du trimestre précédent

(**) Le terme de marge désigne ici le montant le plus faible de l'exigence de marge de solvabilité ou de la marge de solvabilité disponible

(***) La notion de participation, définie à l'article 25 de la loi du 6 décembre 1991, présuppose soit un lien durable soit la détention de 20% du capital c

(****) Sauf recalcul avec justifications la déduction du dernier exercice clos est à maintenir

II. MONTANTS DE LA MARGE DE SOLVABILITE A CONSTITUER

TITRE I

VIE - DECES, NUPTIALITE, OPERATIONS LIEES AUX ASSURANCES SOCIALE

A. Premier résultat

(Période de référence: dernier exercice inventorié)

(a) Provisions mathématiques brutes de cessions et rétrocessions en réassurance: Affaires directes et acceptations	
(b) Rapport de rétention: Rapport entre le montant des provisions mathématiques nettes des cessions et rétrocessions en réassurance et le montant des provisions mathématiques brutes des cessions et rétro-cessions en réassurance	
(c) Montant de (b) s'il est supérieur ou égal à 0,85, sinon 0,85	100,00%
Premier résultat ((a) x (c) x 0,04) =	0

B. Second résultat (*)

	Toutes assurances sauf temporaires décès de durée inférieure ou égale à 5 ans (montant a1)	Temporaires décès de durée supérieure à 3 ans inférieure ou égale à 5 ans (montant a2)	Temporaires décès de durée inférieure ou égale à 3 ans (montant a3)
(a) Capitaux sous risques non négatifs bruts de réassurance			
(b) Rapport de rétention: Rapport entre le montant des capitaux sous risques nets des cessions rétrocessions en réassurance et le montant des capitaux sous risques bruts des cessions et rétrocessions en réassurance			
(c) Montant de (b) s'il est supérieur ou égal à 0,50, sinon 0,50			100,00%
(d) (a1) x (c) x 0,003			0
(e) (a2) x (c) x 0,0015			0
(f) (a3) x (c) x 0,001			0
Second résultat ((d) + (e) + (f))			0

(*) Pour les entreprises n'ayant qu'un faible volume d'affaires dans ces branches, il est possible de retenir un chiffre global en l'affectant en totalité à la rubrique (a1)

TITRE II

ASSURANCES COMPLEMENTAIRES

(a) (1) Primes ou cotisations directes brutes de cessions en réassurance émises ou acquises (*) au titre de tous les exercices, accessoires compris en ajoutant	
(2) Montant des primes (*) acceptées en réassurance (brutes de rétrocession) en déduisant	
(3) Total des primes ou cotisations (*) annulées et des impôts et taxes afférents aux primes ou cotisations entrant dans la masse	
Montant de la différence entre (1) + (2) et (3)	0
se répartissant en :	
- tranche inférieure ou égale à 57500000 x 0,18	0
- tranche supérieure à 57500000 x 0,16	0
TOTAL (a)	0
(b) Rapport (**) entre le montant des sinistres demeurés à charge de la société après cessions et rétrocessions en réassurance et le montant brut des sinistres	
(c) Montant de (b) s'il est supérieur ou égal à 0,50, sinon 0,50	100,00%
Résultat ((a) x (c))	0

(*) Le calcul doit se faire à partir des primes ou cotisations émises ou des primes et cotisations acquises, le montant le plus élevé étant à retenir

(**) Prendre le rapport du dernier exercice clos

TITRE III

ASSURANCES LIEES A DES FONDS D'INVESTISSEMENTS

A. Premier résultat

Provisions mathématiques brutes de cessions et rétrocession en réassurance: Affaires directes et acceptations	Avec risque de placement (montant a1)	Sans risque de placement mais avec frais de gestion fixés pour une durée supérieure à cinq ans (montant a2)	Sans risque de placement et sans fixation des frais de gestion pour une durée supérieure à cinq ans (montant a3)
(b) Rapport de rétention: Rapport entre le montant des provisions mathématiques nettes des cessions et rétrocessions en réassurance et le montant des provisions mathématiques brutes des cessions et rétrocessions en réassurance			
(c) Montant de cette fraction (b) s'il est supérieur ou égal à 0,85, sinon 0,85			100,00%
(d) (a1) x (c) x 0,04			0
(e) (a2) x (c) x 0,01			0
(f) (a3) x (c) x 0,0025			0
Montant des frais de gestion effectifs des contrats compris sub a3			
(g) Fraction de 25% des frais de gestion des contrats compris sub a3 (**)			0
Premier résultat (total de (d), de (e) et du montant le plus élevé de (f) et de (g))			0

B. Second résultat (*)

(a) Capitaux sous risques non négatifs bruts de réassurance			
(b) Rapport de rétention: Rapport entre le montant des capitaux sous risques nets des cessions et rétrocessions en réassurance et le montant des capitaux sous risques bruts des cessions et rétrocessions en réassurance			
(c) Montant de cette fraction (b) lorsqu'il est supérieur ou égal à 0,50, sinon 0,50			100,00%
Second résultat ((a) X (c) x 0,003)			0

(*) Ne concerne que les contrats garantissant un risque en cas de décès.

(**) Prendre la fraction du dernier exercice clos

TITRE IV
CAPITALISATION

(a) Provisions mathématiques brutes de cessions et rétrocessions en réassurance: Affaires directes et acceptations	
(b) Rapport de rétention: Rapport entre le montant des provisions mathématiques nettes des cessions et rétrocessions en réassurance et le montant des provisions mathématiques brutes des cessions et rétro-cessions en réassurance	
(c) Montant de (b) s'il est supérieur ou égal à 0,85, sinon 0,85	100,00%
Résultat ((a) x (c) x 0,04) =	0

TITRE V
GESTION DE FONDS COLLECTIFS DE RETRAITE, PREVOYANCE COLLECTIVE

	Avec risque de placement (montant a1)	Sans risque de placement mais avec frais de gestion fixés pour une durée supérieure à cinq ans (montant a2)	Sans risque de placement et sans fixation des frais de gestion pour une durée supérieure à cinq ans (montant a3)
(a) Fonds gérés			
(b) Rapport de rétention: Rapport entre le montant des fonds gérés nets des cessions et rétrocessions en réassurances et le montant des fonds gérés bruts des cessions et rétrocessions en réassurance			
(c) Montant de cette fraction (b) s'il est supérieur ou égal à 0,85, sinon 0,85			100,00%
(d) (a1) x (c) x 0,04			0
(e) (a2) x (c) x 0,01			0
(f) (a3) x (c) x 0,0025 Montant des frais de gestion effectifs des contrats compris sub a3			0
(g) Fraction de 25% des frais de gestion des contrats compris sub a3 (*)			0
RESULTAT (total de (d), de (e) et du montant le plus élevé de (f) et de (g))			0

(*) Prendre la fraction du dernier exercice clos

ETAT RECAPITULATIF POUR L'ENTREPRISE COMPAGNIE VIE

I. Total des éléments constitutifs de la marge:		0
dont:	éléments A	0
	éléments B9 et B10	0
	éléments B11	0
II. Déduction pour le calcul de la marge ajustée:	éléments C	0

III. Montant de la marge à constituer		
Titre I:	premier résultat	0
	second résultat	0
Titre II:	résultat:	0
Titre III:	premier résultat	0
	second résultat	0
Titre IV:	résultat	0
Titre V:	résultat	0
A. Total des résultats:		0
B. Minimum absolu du fonds de garantie (en EUR)		3.700.000
C. Exigence de marge de solvabilité: montant de plus élevé de (A) et (B)		3.700.000

IV. Couverture de la marge de solvabilité		
Excédent ou insuffisance de marge de solvabilité		-3.700.000
Degré de couverture		0,00%

V. Couverture de la marge de solvabilité ajustée		
Excédent ou insuffisance de marge de solvabilité ajustée		-3.700.000
Degré de couverture		0,00%

VI. Couverture du fonds de garantie		
Fonds de garantie (montant le plus élevé de B et du tiers de C)		3.700.000
Excédent ou insuffisance de couverture par des éléments A		-3.700.000
Excédent ou insuffisance de couverture par des éléments A et B11		-3.700.000

COMPAGNIE VIE**Annexe D****Expositions significatives par type de contrepartie à la fin du 4e trimestre 2019**

Indiquer pour chaque type de contrepartie dans l'ordre d'exposition brute décroissante la valeur actuelle des expositions aux 10 contreparties les plus importantes; les contreparties individuelles faisant partie d'un même groupe sont à considérer comme une contrepartie unique.

Sont à inclure les titres de toute nature émis par la contrepartie (actions, obligations, produits structurés, etc.) ainsi que toutes les créances envers cette contrepartie pour lesquels le risque de placement est supporté par l'entreprise d'assurances, sans égard au fait que ces actifs représentent ou non les provisions techniques

	Nom du groupe contrepartie	Type de contrepartie	Exposition brute directe	Exposition brute indirecte*	Exposition totale nette de dépôts de garantie
1		émetteur public			
2		émetteur public			
3		émetteur public			
4		émetteur public			
5		émetteur public			
6		émetteur public			
7		émetteur public			
8		émetteur public			
9		émetteur public			
10		émetteur public			
11	Groupe dont fait partie COMPAGNIE VIE	émetteurs intragroupe			
12		groupe bancaire/conglomérat financier			
13		groupe bancaire/conglomérat financier			
14		groupe bancaire/conglomérat financier			
15		groupe bancaire/conglomérat financier			
16		groupe bancaire/conglomérat financier			
17		groupe bancaire/conglomérat financier			
18		groupe bancaire/conglomérat financier			
19		groupe bancaire/conglomérat financier			
20		groupe bancaire/conglomérat financier			
21		groupe bancaire/conglomérat financier			
22		groupe de (ré)assurances			
23		groupe de (ré)assurances			
24		groupe de (ré)assurances			
25		groupe de (ré)assurances			
26		groupe de (ré)assurances			
27		groupe de (ré)assurances			
28		groupe de (ré)assurances			
29		groupe de (ré)assurances			
30		groupe de (ré)assurances			
31		groupe de (ré)assurances			
32		autres			
33		autres			
34		autres			
35		autres			
36		autres			
37		autres			
38		autres			
39		autres			
40		autres			
41		autres			

* par exemple via des organismes de placements collectif, des instruments dérivés, des produits structurés, etc. Les chiffres sont à indiquer sur une base de meilleurs efforts; néanmoins l'entreprise d'assurance veillera à ce qu'aucune exposition significative ne soit omise.

Reporting en matière de traitement des réclamations de la

COMPAGNIE VIE

pour l'exercice 2019

Etat à remplir uniquement pour le 4ème trimestre de chaque exercice

Chiffres globaux	<i>Luxembourg</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Autriche</i>	<i>Hors EEE</i>	TOTAL
Nombre de réclamations inscrites au registre en début d'exercice	0	0	0	0	0
<i>Nombre de réclamations reçues au cours de l'exercice</i>					0
<i>Nombre de réclamations clôturées au cours de l'exercice</i>					0
Nombre de réclamations inscrites au registre à la fin de l'exercice					0
Nombre de réclamations clôturées jugées comme fondées ou partiellement fondées					0
Nombre de réclamations clôturées jugées comme non fondées	0	0	0	0	0

Recours externes	<i>Luxembourg</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Autriche</i>	<i>Hors EEE</i>	TOTAL
Nombre de réclamations ayant fait l'objet d'une procédure externe à l'entreprise au cours de l'exercice					0
Nombre de réclamations faisant l'objet d'une procédure externe à l'entreprise à la fin de l'exercice					0

Nombre de réclamations par cause	<i>Luxembourg</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Autriche</i>	<i>Hors EEE</i>	TOTAL
<i>Pratiques de vente</i>					0
<i>Primes</i>					0
<i>Commissions et Frais</i>					0
<i>Conditions générales et particulières du contrat</i>					0
<i>Gestion et règlement des sinistres</i>					0
<i>Gestion des actifs (assurance-vie en unités de compte)</i>					0
<i>Performance ou revalorisation des contrats (assurance-vie)</i>					0
<i>Administration générale</i>					0
<i>Autres (à préciser par l'entreprise)</i>					0
Total	0	0	0	0	0

Nombre de réclamations reçues par branche d'assurance non vie	<i>Luxembourg</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Autriche</i>	<i>Hors EEE</i>	TOTAL
<i>Accidents / Maladie</i>					0
<i>Assurance automobile</i>					0
<i>a) casco</i>					0
<i>b) responsabilité civile</i>					0
<i>Incendie et éléments naturels</i>					0
<i>a) risques simples d'habitation</i>					0
<i>b) autres risques</i>					0
<i>RC générale</i>					0
<i>a) risques privés</i>					0
<i>b) risques professionnels</i>					0
<i>Protection juridique</i>					0
<i>Assistance</i>					0
<i>Autres branches d'assurances</i>					0
<i>a) risques privés</i>					0
<i>b) risques professionnels</i>					0
<i>Réclamations non attribuables à une branche d'assurance</i>					0
Total	0	0	0	0	0

Nombre de réclamations reçues par type de contrat d'assurance-vie	<i>Luxembourg</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Autriche</i>	<i>Hors EEE</i>	TOTAL
<i>Contrats classiques</i>					0
<i>Contrats en unités de compte</i>					0
<i>Contrats multisupports</i>					0
<i>Autres contrats</i>					0
<i>Réclamations non attribuables à un contrat</i>					0
Total	0	0	0	0	0